



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 18-déc.-2019

Numéro de révision 10.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	MAP
Codes produit	3034-1
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119488166-29
Nom chimique	Phosphoric Acid, Monoammonium Salt
Synonymes	Nova MAP Ammonium dihydrogen phosphate Phosphate de mono-ammonium
Substance pure/mélange	Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Fertilisant Liant Substances chimiques de laboratoire Additif alimentaire additifs pour l'alimentation animale Additif pour traitement Additif de cosmétiques Intermédiaire industriel Ingnifuge
-------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ICL Europe.
Prinsenhof Building Koningin Wilhelminaplein 30
1062 KR, Amsterdam, Pays-Bas
Tel: +31 20 800 5 867;
Fax:+31 20 800 5 805
e-mail:msdsinfo@icl-group.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe	+31-20-5815100 (24 heures par jour, 365 jours par an)
--------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	% massique	Annexe	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Ammonium dihydrogenorthosphat e	7722-76-1	231-764-5	100	-	-	01-2119488166-29

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	En cas d'ingestion, laver soigneusement la bouche avec une grande quantité d'eau. Consulter immédiatement un médecin. IMPORTANT : Ne jamais faire boire une personne inconsciente

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter en fonction des symptômes et des besoins.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

Produits de combustion dangereux Oxydes d'azote (NOx). Ammoniac. Oxydes de phosphore,.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Assurez-vous que la ventilation soit adéquate. Éviter toute génération de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter toute génération de poussières. Assurez-vous que la ventilation soit adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. à l'écart des matières incompatibles (cf. section 10).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Pas d'exigences spécifiques.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Ammonium	-	-	-	-	-

dihydrogenorthosphat e 7722-76-1					
Nom chimique	TLV ACGIH	Italie	Portugal	Pays-Bas	Norvège
Ammonium dihydrogenorthosphat e 7722-76-1	-	-	-	-	-

DNELs pour les employés

Nom chimique	Aigus - effets locaux	Aigus - effets systémiques	Effets locaux à long terme	Effets systémiques à long terme
Ammonium dihydrogenorthosphat e 7722-76-1	-	-	-	6.1 mg/m ³ (inhalation) 34.7 mg/kg bw/jour (cutané)

DNELs pour la population en générale

Nom chimique	Aigus - effets locaux	Aigus - effets systémiques	Effets locaux à long terme	Effets systémiques à long terme
Ammonium dihydrogenorthosphat e 7722-76-1	-	-	-	1.8 mg/kg bw/jour (oral) 20.8 mg/kg bw/jour (cutané) 1.8 mg/m ³ (inhalation)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau	Sédiment	Terrestre	Impact sur le traitement des eaux usées	Oral(e)
Ammonium dihydrogenorthosphat e 7722-76-1	1.7 mg/l (eau potable) 0.17 mg/l (eau douce) 17 mg/l (émissions intermittentes)	-	-	10 mg/l	-

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Douches
Rince-oeils
Systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection chimique.

Protection des mains

Gants de protection.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide	
Aspect	crystallin poudre	
Couleur	Blanc	
Odeur	Aucun(e).	
Seuil olfactif	Indéterminé(e)(s)	
Propriété	Valeurs	Remarques Méthode
pH	4.5	
Point de fusion / point de congélation	197°C	
Point / intervalle d'ébullition	Sans objet .	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Taux d'évaporation	aucune donnée disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable .	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	0.00147Pa (20°C)	
Densité de vapeur	Indéterminé(e)(s)	
Densité relative	1.81 gr/cm ³	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	370 g/l @ 25°C	
Solubilité(s)	Pratiquement non soluble @ 25 °C	
Coefficient de partage	aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	. Pas d'auto-ignition	
Température de décomposition	>197 °C	
Viscosité cinématique	aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	aucune donnée disponible	
Propriétés comburantes	La structure n'indique aucune propriété d'oxydation	
Propriétés explosives	Le produit ne présente pas de risque d'explosion.	

9.2. Autres informations

Point de feu	Aucune information disponible
Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	1100 kg/m ³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux acides puissants et aux alcalis. Réagit avec des alcalis rejetant de l'ammoniac. Réactions aux agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, acides et alcali. Cuivre et alliages de cuivre. Hypochlorite de sodium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx). Ammoniac. Oxydes de phosphore,.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Ammonium dihydrogenorthophosphate	>2000 mg/kg (Rat)	>5000 mg/kg (Rat)	>5 mg/L (Rat) 4h (read-across)

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Pas sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	Union européenne
Ammonium dihydrogenorthophosphate	-	-	-	-

7722-76-1				
-----------	--	--	--	--

Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	Non attendu(e)(s).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

Informations sur les composants

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés	Toxicité pour les micro-organismes
Ammonium dihydrogenorthophosphate	EC50: >100 mg/l (72h, Pseudokirchneriella subcapitata, read-across)	LC50: >85,9 mg/l (96h, Rainbow trout)	LC50: 1790 mg/l (72h, Daphnia carinata, read-across)	EC50: >100 mg/l (3h, Activated sludge, read-across)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas applicable aux sels inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable, ce corps étant fortement soluble dans l'eau.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Ammonium dihydrogenorthophosphate	<0.000011 mmHg

12.4. Mobilité dans le sol

N'est pas supposé s'adsorber dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Ammonium dihydrogenorthophosphate	L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Eliminer soigneusement conformément aux réglementations locales/nationales.

Emballages contaminés Les conteneurs vides devront être éliminés conformément à toutes les lois et réglementations applicables.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Précautions particulières	Aucun(e)
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières	Aucun(e)

IATA

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit

ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Inventaires internationaux

Les numéros du registre CAS des composants dangereux du SGH mentionnés à la section 3 peuvent différer des substances figurant à la section 15 en raison des exigences de couverture de l'inventaire des produits chimiques du pays ou de la région, mais restent en conformité avec l'inventaire

Les produits utilisés comme additifs alimentaires ne sont pas tenus d'être répertoriés dans les inventaires internationaux de substances chimiques

TSCA	Répertorié ou exclu
DSL	Répertorié ou exclu
ENCS	Répertorié ou exclu
IECSC	Répertorié ou exclu
KECL	Répertorié ou exclu
PICCS	Répertorié ou exclu
AICS	Répertorié ou exclu
NZIoC	Répertorié ou exclu
TCSI	Répertorié ou exclu
NCI	Répertorié ou exclu
TECI	Répertorié ou exclu
NSQ	Répertorié ou exclu

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

TCSI - Inventaire des substances chimiques de Taiwan

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

NCI - Inventaire des produits chimiques du Vietnam

TECI - Inventaire des substances chimiques existantes de la FDA en Thaïlande

NSQ Mexique - Inventaire national des Substances chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Remarque sur la révision

Le symbole (*) en marge de la présente FDS indique que la ligne correspondante a été révisée

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 Agence européenne des produits chimiques
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Classification SGH, Japon
 Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS)
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
 National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)
 NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
 Organisation mondiale de la santé

Préparée par HERA
 tel. : +/972-8-6297835
 www.icl-group.com
 e-mail:msdsinfo@icl-group.com

Date de révision 18-déc.-2019

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Bien que les informations et recommandations énoncées aux présentes (ci-après « informations ») soient données de bonne foi et sont crues être correctes à la date de ceci, nous ne faisons aucune déclaration en ce qui concerne leur exhaustivité ou leur exactitude. Les informations vous sont fournies sous la condition que les personnes recevant les informations feront, avant l'utilisation, leur propre choix en ce qui concerne la sécurité et la convenance à leurs buts. Nous ne serons en aucun cas responsables pour des dommages de quelle que nature que ce soit dûs à l'utilisation ou au crédit accordé à ces informations. En outre, nous ne serons pas responsables de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation anormale, de tout manque à suivre les pratiques recommandées ou à tout danger inhérent à la nature du produit.

Fin de la Fiche de données de sécurité